



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Val d'Issoire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GODRIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mars 2024

Présent(e)s : Mrs, Mmes GODRIE Pascal – DAVID Roland – DESBORDES Marie-Hélène – BARRIERE Jean-Paul – MORGAT Elodie – DELARUE Alain – M. BISSIRIER Gérard – RAULT Arielle – DESBORDES Marie-Agnès – BERNARD Alain – PROPIN Jean-Claude – PASQUET Frédéric - TANCHOUX Marie-Christine

Absent(e)s et pouvoirs :

- M. BOURDIER Didier (pouvoir à Mme RAULT Arielle)
- Mme VEYTIZOUX Laurence (pouvoir à Mme MORGAT Elodie)
- Mme Anne-Rose de RORTHAIS (pouvoir à Mme DESBORDES Marie-Hélène)
- Mme DEPIERREFIXE Nathalie (pouvoir à M. DAVID Roland)
- M. DUTHOIT Vincent (pouvoir à M. Propin Jean-Claude)
- M. DEPIERREFIXE Bernard (pouvoir à Mme TANCHOUX Marie-Christine)

Soit 13 présents

06 pouvoirs

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme MORGAT Elodie

Début de séance 20h06.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2024
- 2- Approbation du compte de gestion 2023 – Budget communal
- 3 - Approbation du compte administratif 2023 – Budget communal
- 4 - Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2023 – Budget communal
- 5 - Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2024
- 6 - Approbation du budget primitif 2024 – Budget communal
- 7 - Approbation du compte de gestion 2023 - Budget station-service
- 8 - Approbation du compte administratif 2023 – Budget station-service
- 9 - Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2023 - Budget station-service
- 10 - Approbation du budget primitif 2024 – Budget station-service
- 11 - Approbation du compte de gestion 2023 - Budget assainissement

- 12 - Approbation du compte administratif 2023 – Budget assainissement
- 13 - Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2023 - Budget assainissement
- 14 - Approbation du budget primitif 2024 - Budget assainissement

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2024, pas de modification.

Mr Propin demande, que pour les prochains procès-verbaux, les interventions de chacun soient retranscrites plus en détail.

Mr Godrie rappelle que les séances de conseil sont ouvertes au public.

Mme Desbordes M-H propose que les séances soient enregistrées par le secrétaire de séance.

Mr Godrie informe le conseil que cela ne sera pas le cas pour cette séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal en l'état, sans modification :

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Approbation du compte de gestion 2023 - Commune VAL D'ISSOIRE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et présente les divers documents ; Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire soumet les informations ci-dessus au vote :

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Approbation du compte administratif 2023 – Budget communal

Monsieur le Maire, présente le compte administratif de l'exercice 2023 et demande s'il y a des questions.
Pas de question, Monsieur le Maire se retire.

Mr DAVID prend la présidence.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland DAVID :

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Pascal GODRIE, Maire ;
- Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses Ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		99 042.41	331 850.61		232 808.20	
Opér. De l'exercice	1 320 586.96	1 552 278.83	181 825.89	485 003.33	1 502 412.85	2 037 282.16
TOTAUX	1 320 586.96	1 651 321.24	513 676.50	485 003.33	1 834 263.46	2 136 324.57
Résultats de clôture		330 734.28	28 673.17			302 061.11
Restes à réaliser				1 596.00		1 596.00
Totaux cumulés	1 320 586.96	1 651 321.24	513 676.50	486 599.33	1 834 263.46	2 137 920.57
Résultats définitifs		330 734.28	27 077.17			303 657.11

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur David soumet les informations ci-dessus au vote :

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

M. et Mmes DAVID Roland, DESBORDES Marie-Hélène, BARRIERE Jean-Paul, MORGAT Elodie, DELARUE Alain, M. BISSIRIER Gérard, RAULT Arielle, DESBORDES Marie-Agnès, BERNARD Alain, PROPIN Jean-Claude, PASQUET Frédéric, TANCHOUX Marie-Christine ont signé au registre des délibérations.

Monsieur Pascal GODRIE revient tenir la séance.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 - Commune VAL D'ISSOIRE

Monsieur le Maire, présente l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour les comptes administratifs de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+ 99 042.41
001 Déficit d'investissement antérieur reporté	- 331 850.61

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/23 :

Solde d'exécution de l'exercice	+ 303 177.44
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	- 28 673.17

RESTES A REALISER AU 31/12/23 :

Dépenses d'investissement	0.00
Recettes d'investissement	+ 1 596.00
Solde	+ 1 596.00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 28 673.17
Rappel du solde des restes à réaliser	+ 1 596.00
Besoin de financement total	- 27 077.17

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

Résultat de l'exercice budget communal	+ 231 691.87
<i>Résultat antérieur budget communal</i>	+ 99 042.41
Total à affecter	+ 330 734.28

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'EXPLOITATION COMME SUIT :

Couverture de besoin de financement de la section d'investissement (Crédit article 1068 sur BP 2024)	27 077.17
Affectation complémentaire en réserves (crédit article 1068 sur BP 2024)	200 000.00
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 (article 002)	103 657.11

Monsieur le Maire soumet les informations ci-dessus au vote :

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Mme Tanchoux demande à Mr le Maire de trouver une solution afin d'avoir un suivi plus régulier sur les dépenses de la commune avec les personnes de la commission finances.

Monsieur le Maire propose (proposition faite lors de la réunion de la commission finances du 26 mars 2024) qu'il soit mis en place à chaque fin de trimestre une réunion afin de suivre au mieux les dépenses.

Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2024

Compte tenu des éléments et en application de l'article 1639 du Code Général des Impôts prévoyant que les communes doivent fixer chaque année avant le 15 avril les taux d'imposition en matière de fiscalité directe locale.

Cette année, la commune est appelée à voter 3 taux pour l'année 2024 : celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est proposé une stabilité des taux qui seraient donc **pour l'exercice 2024 identiques à ceux de 2023** soit :

Taux de Fiscalité Directe	ANNEE 2024
- Taxe foncière bâtie	38.33 %
- Taxe foncière non bâtie	50.67 %
- Taxe d'habitation	14.94 %

Un débat s'engage :

Mr Propin demande pourquoi le Maire ne propose pas une augmentation des taux cette année.

Mr Barrière trouve que la part de l'état augmente considérablement et que cela a déjà un impact sur les habitants.

Mme TANCHOUX trouve que ça sera le dernier levier à actionner et qu'il y a d'autres économies à faire avant de faire payer les concitoyens.

Mr Pasquet trouve que les taux sont déjà très élevés.

Mr Godrie informe le conseil que des communes voisines, de même taille que la nôtre, ont des taux bien moins importants.

Mr Bissirier informe le conseil qu'avant qu'il y est une retombée importante pour la commune il faudrait augmenter considérablement les taux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide de fixer les taux suivants pour l'année 2024 :

- Taxe foncière bâtie : **38.33 %**
- Taxe foncière non bâtie : **50.67 %**
- Taxe d'habitation : **14.94 %**

Monsieur le Maire soumet les informations ci-dessus au vote :

Pour	Contre	Abstention
18	0	1 : (Mr PROPIN)

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – COMMUNE VAL D'ISSOIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le budget primitif 2024,

Un débat s'engage :

Mr Propin demande si, suite à l'inscription en investissement 2024 des travaux de l'avenue de Bellac, la commune a l'intention de faire l'équivalent avenue de Confolens.

Mr Godrie répond qu'il y a déjà eu une demande de riverains mais qu'il n'y a pas à ce jour de prévision de travaux.

Mr Propin informe le conseil qu'il est toujours contre le projet de l'avenue de Bellac, projet qui pénalisera les agriculteurs dans leurs déplacements.

Mme Desbordes M-H demande pourquoi le projet de foot à cinq n'apparaît plus dans le BP investissement.

Mr Godrie répond que le projet est repoussé car budgétairement il faut mettre des priorités et qu'il faut cette année faire de l'entretien de voirie car en 2023 nous n'avions pas voté de travaux de voiries.

Mr David informe le conseil que la toiture du chêne vert va être bâché prochainement.

Mr Propin rappelle que quand le Chêne vert a été acheté la toiture nous a été présentée comme bonne.

Mr David lui répond qu'une visite du chêne vert a été faite il y a deux ans pour l'achat.

Mr Bissirier trouve rassurant le BP 2024 car il n'y a pas d'emprunt de prévu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2024 de la commune de VAL D'ISSOIRE, présenté par Monsieur le Maire :

- Section de fonctionnement en équilibre à 1 576 630 €
- Section d'investissement en équilibre à 436 724 €.

Ce budget est voté au niveau du chapitre avec reprise des résultats de l'exercice antérieur pour chacune des deux sections, avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Monsieur le Maire soumet les informations ci-dessus au vote :

Pour	Contre	Abstention
18	1 : (Mr Propin)	0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET STATION SERVICE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable de l'ordonnateur et présente les divers documents ; il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire soumet les informations ci-dessus au vote :

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET STATION SERVICE

Monsieur le Maire, présente le compte administratif de l'exercice 2023 du budget station-service et demande s'il y a des questions.

Pas de question, Monsieur le Maire se retire.

Mr DAVID prend la présidence.

Monsieur Pascal GODRIE, Maire, s'étant retiré avant la délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Roland DAVID,

- Délibérant sur le compte administratif du budget annexe STATION SERVICE de l'exercice 2023 dressé par M. Pascal GODRIE, Maire ;
- Après s'être fait présenter le budget primitif –STATION SERVICE, et les décisions modificatives de l'exercice Considéré ;
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif – STATION SERVICE, lequel peut se résumer Ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses Ou déficit	Recettes où Excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes où Excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes où Excédents
Résultats reportés	39 155.59	-	8 070.76	-	47 226.35	-
Opér. De l'exercice	800 647.48	807 240.62	89 641.07	119 517.19	890 288.55	926 757.81
TOTAUX	839 803.07	807 240.62	97 711.83	119 517.19	937 514.90	926 757.81
Résultats de clôture	32 562.45	-	-	21 805.36	10 757.09	-
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-

Totaux cumulés	839 803.07	807 240.62	97 711.83	119 517.19	937 514.90	926 757.81
Résultats définitifs	32 562.45			21 805.36	10 757.09	

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur David soumet les informations ci-dessus au vote :

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

M. et Mmes DAVID Roland, DESBORDES Marie-Hélène, BARRIERE Jean-Paul, MORGAT Elodie, DELARUE Alain, M. BISSIRIER Gérard, RAULT Arielle, DESBORDES Marie-Agnès, BERNARD Alain, PROPIN Jean-Claude, PASQUET Frédéric, TANCHOUX Marie-Christine ont signé au registre des délibérations.

Monsieur Pascal GODRIE revient tenir la séance.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 - Budget STATION SERVICE

Monsieur le Maire, présente l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 pour le budget station-service,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour les comptes administratifs de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

002	Déficit de fonctionnement antérieur reporté	- 39 155.59
001	Déficit d'investissement antérieur reporté	- 8 070.76

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/23

Solde d'exécution de l'exercice	+ 29 876.12
Solde d'exécution cumulé	+ 21 805.36

Restes à réaliser au 31/12/2023

Dépenses d'investissement	0.00
Recettes d'investissement	<u>0.00</u>
Solde	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/23

Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 21 805.36
Rappel du solde des restes à réaliser	<u>0.00</u>
Excédent de financement total	+ 21 805.36

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	+ 6 593.14
Résultat antérieur	<u>- 39 155.59</u>

Total à affecter - 32 562.45

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture de besoin de financement de la section d'investissement 0.00
Crédit compte 1068 sur BP 2024 0.00
Reste sur déficit de fonctionnement à reporter au BP 2024 (002) - 32 562.45

Monsieur le Maire soumet les informations ci-dessus au vote :

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – STATION SERVICE

Monsieur le Maire, présente le budget primitif 2024 pour le budget station-service,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2024 du budget annexe STATION SERVICE - de la commune de Val d'Issoire, présenté par Monsieur le Maire :

- Section de fonctionnement : en équilibre à 983 758 €.
- Section d'investissement en équilibre à 125 000 €.

Ce budget est voté au niveau du chapitre avec reprise des résultats de l'exercice antérieur pour chacune des deux sections, avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Monsieur le Maire soumet les informations ci-dessus au vote :

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable de l'ordonnateur et présente les différents documents ; il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été

prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire soumet les informations ci-dessus au vote :

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire, présente le compte administratif de l'exercice 2023 du budget assainissement et demande s'il y a des questions.

Pas de question, Monsieur le Maire se retire.

Monsieur Pascal GODRIE, Maire, s'étant retiré avant la délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland DAVID,

- Délibérant sur le compte administratif section Assainissement de l'exercice 2023 dressé par M. Pascal GODRIE, Maire ;
- Après s'être fait présenter le budget primitif Section Assainissement, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif Section Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou
	Ou déficit	Excédents	Ou déficit	Excédents	Ou déficit	Excédents
Résultats reportés		41 835.45		96 039.56		137 875.01
Opér. De l'exercice	51 171.96	63 826.07	29 515.63	37 719.00	80 687.59	101 545.07
TOTAUX	51 171.96	105 661.52	29 515.63	133 758.00	80 687.59	239 420.08
Résultats de clôture		54 489.56		104 242.93		158 732.49
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	51 171.96	105 661.52	29 515.63	133 758.00	80 687.59	239 420.08
Résultats définitifs		54 489.56		104 242.93		158 732.49

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur David soumet les informations ci-dessus au vote :

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

M. et Mmes DAVID Roland, DESBORDES Marie-Hélène, BARRIERE Jean-Paul, MORGAT Elodie, DELARUE Alain, M. BISSIRIER Gérard, RAULT Arielle, DESBORDES Marie-Agnès, BERNARD Alain, PROPIN Jean-Claude, PASQUET Frédéric, TANCHOUX Marie-Christine ont signé au registre des délibérations.

Monsieur Pascal GODRIE revient tenir la séance.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 - Budget Assainissement

Monsieur le Maire, présente l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 pour le budget assainissement,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour les comptes administratifs de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté	41 835.45
001 Excédent d'investissement antérieur reporté	96 039.56

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/23

Solde d'exécution de l'exercice	8 203.37
Solde d'exécution cumulé	104 242.93

Restes à réaliser au 31/12/2023

Dépenses d'investissement	0.00
Recettes d'investissement	<u>0.00</u>
Solde	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/23

Rappel du solde d'exécution cumulé	104 242.93
Rappel du solde des restes à réaliser	<u>0.00</u>
Besoin de financement total	0.00

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	12 654.11
Résultat antérieur	<u>41 835.45</u>
Total à affecter	54 489.59

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture de besoin de financement de la section d'investissement	0.00
Crédit compte 1068 sur BP 2024	0.00
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 (002)	54 489.59

Monsieur le Maire soumet les informations ci-dessus au vote :

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Approbation du Budget Primitif 2024 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire, présente le budget primitif 2024 pour le budget assainissement,

Mr Bissirier demande pourquoi le montant des redevances est si bas par rapport à l'année 2023.

Mme Morgat lui répond que comme chaque année les montants sont minorés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2024- Budget annexe assainissement - de la commune de Val d'Issoire, présenté par Monsieur le Maire :

- Section de fonctionnement : en équilibre à 111 905 €.
- Section d'investissement en équilibre à 142 962 €.

Ce budget est voté au niveau du chapitre avec reprise des résultats de l'exercice antérieur pour chacune des deux sections, avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Barrière demande à Mr le Maire de pouvoir quitter la réunion. Départ de Mr Barrière à 22h30.

Informations diverses :

- Mr PROPIN trouve dommage qu'aucun projet de panneau photovoltaïque soit au BP2024, Mme MORGAT lui rappelle que suite à la réunion avec Mr CEROUX il faut faire un budget annexe pour ce type de travaux.

- Mme TANCHOUX informe le conseil qu'une commission biodiversité a eu lieu à la communauté de communes, réunion à laquelle elle a participé.

La stagiaire accueillie sur la commune exposera son rapport sur les zones humides à la commission transition écologique.

Elle trouve que l'effet de groupe au sein du conseil doit être plus marqué.

- Mr PASQUET propose de faire une réunion prochainement avec la commission des travaux afin de embellir nos bâtiments communaux car nous avons de belles pierres (projet déjà proposé lors de la dernière réunion travaux par Mme MORGAT sur le mur de l'école) ainsi que de voir ensemble les projets qui seraient envisageable pour l'ensemble des bâtiments « Dénorat »

- Mr GODRIE fera une réunion après avoir reçu les architectes pour le projet Chêne vert.

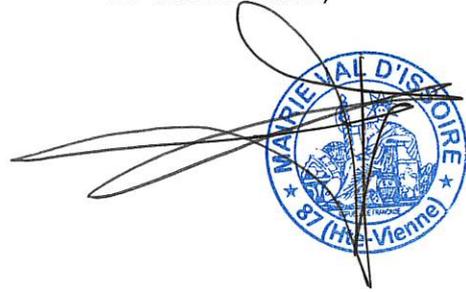
- Mr DELARUE informe le conseil qu'un marchand de charcuterie corse sera présent au marché les dimanches matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h04

La secrétaire de séance,
Mme MORGAT Elodie,



Le Maire,
Mr GODRIE Pascal,



- Approbation du procès-verbal en séance du conseil municipal du 23/05/2024 :

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

